



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 108888

Texte de la question

Alors que l'État s'est engagé à soutenir le développement de l'agriculture biologique dans le cadre de contrat de plan État-région pour la période 2000-2006 il semble, qu'en Rhône-Alpes, la deuxième affectation des crédits 2006 ne puisse être versée aux associations concernées. Ainsi M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui préciser ses intentions en la circonstance.

Texte de la réponse

Pour soutenir le développement de l'agriculture biologique, la région Rhône-Alpes a bénéficié en 2006, comme chaque année, d'une délégation de crédits de 299 000 euros. Ce montant correspond au montant moyen annuel des contrats de plan État-Région et a été versé en une seule fois. Pour 2007, l'effort envers l'animation du développement de l'agriculture biologique sera poursuivi. Ainsi, le projet de loi de finances 2007 prévoit la possibilité de soutenir des actions d'animation biologique et la région Rhône-Alpes bénéficiera de crédits pour poursuivre des projets en faveur de la structuration des filières biologiques.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108888

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11462

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13576